

## Aides financières pertinentes pour le développement régional (élection)

Etat: juillet 2015

Le tableau donne un aperçu des aides financières de la Confédération ainsi que d'autres institutions, organisations et privés, avec les liens correspondants vers des informations complémentaires. Connaissez-vous d'autres aides financières qui sont pertinentes pour le développement régional? Merci de nous les faire connaître! Veuillez le cas échéant utiliser le formulaire prévu à cet effet et l'envoyer à: [info@regiosuisse.ch](mailto:info@regiosuisse.ch) (Formulaire sous: <http://www.regiosuisse.ch/projets/aides-financieres>). Vous pouvez également nous annoncer au moyen de ce même formulaire des compléments ou des corrections aux entrées existantes. Merci!

<sup>1</sup> Pour plusieurs instruments resp. programmes de promotion, il n'est pas possible de soumettre des requêtes pendant toute la période de validité, mais seulement pendant certaines périodes spécifiques (mises au concours, calls).

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Nouvelle politique régionale (NPR)	cantons, SECO	<p>Le but de la NPR est de renforcer la compétitivité des régions et augmenter leur création de valeur ajoutée, maintenir les places de travail dans les régions et en créer de nouvelles, obtenir un habitat décentralisé et contribuer à éliminer les déséquilibres régionaux (disparités). Sont donc particulièrement importants dans ce contexte le soutien d'initiatives, de projets et de programmes dans les régions de montagne, les régions rurales en général et les zones frontalières, qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions. Sont octroyés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contributions à fonds perdu pour des projets cantonaux, supracantonaux ou transfrontaliers qui augmentent la compétitivité et la création de valeur ajoutée dans les régions;</li> <li>• prêts pour des infrastructures qui font partie d'un système de création de valeur ajoutée concurrentiel;</li> <li>• allégements fiscaux pour les entreprises privées.</li> </ul>	organismes de développement, secrétariats régionaux, autres actrices et acteurs régionaux, allègements fiscaux pour les entreprises privées	2012–2015	<a href="http://www.regiosuisse.ch/npr/politique-regionale-intro">http://www.regiosuisse.ch/npr/politique-regionale-intro</a> <a href="https://www.wbf.admin.ch/fr/themes/economie/nouvelle-politique-regionale-npr">https://www.wbf.admin.ch/fr/themes/economie/nouvelle-politique-regionale-npr</a>
Interreg V	cantons, SECO, ARE	<p>Le but d'Interreg V est de renforcer la coopération économique et sociale au sein de l'UE et ses pays limitrophes. Il s'agit parallèlement de permettre un développement territorial équilibré. Interreg V encourage à cette fin des projets destinés à promouvoir la coopération transfrontalière (Interreg V A), transnationale (Interreg V B) et interrégionale (Interreg Europe). Interreg est un programme de la politique de cohésion de l'Union européenne. La participation suisse se fait dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.</p>	institutions en tous genres (communes, offices cantonaux ou fédéraux, instituts de recherche, associations)	2014–2020	<a href="http://www.regiosuisse.ch/cte/interreg/">http://www.regiosuisse.ch/cte/interreg/</a> <a href="http://www.are.admin.ch/themen/international/00853/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/international/00853/index.html?lang=fr</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
URBACT III	ARE, SECO	Le but d'URBACT est de contribuer au développement urbain durable via la diffusion et l'échange de savoirs et d'expérience entre les décideurs politiques et les autres personnes impliquées dans le développement urbain. URBACT III est un programme de la politique de cohésion de l'Union européenne. La participation suisse se fait dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.	toutes les villes suisses; dans certains cas, participation d'instituts de recherche possible.	2014–2020	<a href="http://www.regiosuisse.ch/categorie/urbact/urbact">http://www.regiosuisse.ch/categorie/urbact/urbact</a> <a href="http://www.are.admin.ch/themen/international/03017/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/international/03017/index.html?lang=fr</a>
ESPON 2020	ARE, SECO	ESPON (European Observation Network for Territorial Development and Cohesion) est l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen. ESPON 2020 est un programme d'encouragement de l'Union européenne dont le but est de mettre en place un système permanent d'observation du territoire européen. La participation suisse s'inscrit dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Sont octroyées dans ce contexte des contributions à fonds perdus. Les premiers appels à projets du programme 2020 devraient être lancés vers la fin 2015 et seront publiés sur le site <a href="http://www.espon.eu">www.espon.eu</a> .	chercheurs des universités et hautes écoles suisses	2014–2020	<a href="http://www.regiosuisse.ch/categorie/espon">http://www.regiosuisse.ch/categorie/espon</a> <a href="http://www.espon.ch">http://www.espon.ch</a> <a href="http://www.espon.eu">www.espon.eu</a>
Innotour IV	SECO	Innotour est un instrument permettant d'améliorer la structure et la qualité de l'offre touristique suisse. La promotion doit porter là où se trouvent les faiblesses les plus importantes de l'offre touristique et où de véritables avantages concurrentiels pourraient être générés via l'innovation et la collaboration. Innotour concentre désormais l'encouragement au niveau national. Avec l'introduction du nouvel instrument du projet modèle, Innotour continue également à promouvoir des projets régionaux et locaux qui ont un caractère exemplaire pour l'ensemble de la Suisse.	projets communs lancés par plusieurs entreprises / organisations	2012–2015	<a href="http://www.seco.admin.ch/innotour/index.html?lang=fr">http://www.seco.admin.ch/innotour/index.html?lang=fr</a>
Projets-modèles pour un développement territorial durable	ARE, OFEV, SECO, OFAG, OFL, OFROU, OFSP, OFSCO	Les projets-modèles de la Confédération encouragent des nouvelles approches et des nouvelles méthodes. Les acteurs locaux, régionaux et cantonaux se voient offrir une incitation à développer et à expérimenter sur place des solutions innovantes dans les priorités définies par la Confédération. Les résultats et les enseignements fournis par les projets-modèles sont diffusés pour que ceux-ci puissent servir de fil rouge à d'autres projets. Les projets-modèles doivent également fournir des indications pour l'adaptation et le développement des politiques de la Confédération en matière d'organisation du territoire. Pour la troisième génération des projets-modèles pour un développement territorial durable, la collaboration intersectorielle est renforcée au niveau de la Confédération. Pas moins de huit offices fédéraux prennent part au programme et soutiennent 32 projets regroupés en cinq axes thématiques.	organes responsables privés et publics en zone rurale	2014–2018	<a href="http://www.projetsmodeles.ch">http://www.projetsmodeles.ch</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Projet d'agglomération	ARE	<p>Le projet d'agglomération est un instrument de planification pour le développement des transports et l'urbanisation dans l'agglomération concernée. Ce projet est censé améliorer les systèmes de transports des agglomérations au niveau transcommunal, ainsi que, en partie, au niveau transcantonal et transfrontalier. Il doit également permettre de coordonner le développement des transports et l'urbanisation. Les agglomérations définissent leur vision d'avenir pour leur développement et élaborent des stratégies et des mesures ad hoc. Les mesures concernant les différents moyens de transport et le développement de l'urbanisation doivent être priorisées dans le calendrier du programme de l'agglomération (listes A, B et C). Si, selon l'évaluation de la Confédération, les projets d'agglomération soumis permettent d'obtenir un impact suffisant sur l'ensemble du programme, celle-ci participera aux infrastructures des transports cofinancées à hauteur de 30 à 50%.</p> <p>Les projets d'agglomération de la 3e génération doivent être soumis à la Confédération jusqu'à la fin 2016.</p>	difèrent selon les cantons et les communes	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=fr</a>
Programme d'encouragement pour le développement durable	ARE	<p>Le programme d'encouragement pour le développement durable a été créé pour encourager les représentants des cantons, des villes, des communes, des régions et des projets qui contribuent à la mise en œuvre du développement durable en Suisse. La thématique prioritaire de l'année 2015 est le développement de quartiers durables. Sont soutenus dans ce contexte des projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.</p> <p>Montant de la contribution: CHF 20'000.– à 15'000.–. Les projets suivants ne sont pas soutenus: Manifestations, projets achevés, infrastructures, publications d'ordre général et site internet, prestations à des tiers (conseils, offres de cours), projets de recherche ou études.</p> <p>Les propositions de projets doivent être soumises jusqu'au 30 septembre 2015. Les projets doivent commencer au plus tard en janvier 2016 et être terminés dans les 12 mois au maximum.</p>	cantons, régions, communes	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00532/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00532/index.html?lang=fr</a>
Programme Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation	ARE (en partie en collaboration avec l'ODM, l'OFL, le SLR et la CFM)	Le Programme Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation offre un soutien technique et financier aux villes de petite et moyenne tailles et aux communes d'agglomération qui comptent sur leur territoire des zones d'habitation nécessitant la mise en place de mesures urbanistiques et sociales, mais qui ne disposent pas d'instruments adéquats pour résoudre leurs problèmes de manière coordonnée et efficace. La Confédération apportera un soutien aussi bien financier que technique à ces projets.	villes, communes d'agglomération	2012–2015	<a href="http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00630/02258/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00630/02258/index.html?lang=fr</a>
Programmes cantonaux d'intégration (PIC)	ODM, cantons	La Confédération et les cantons souhaitent améliorer l'intégration des étrangers de manière encore plus ciblée et ce, dans tous les domaines de la vie. Dans cette perspective, chaque canton a développé un programme d'intégration cantonal (PIC) pour la période 2014–2017. Des conventions passées entre la Confédération et les cantons fixent des objectifs d'intégration contraignants et définissent des indicateurs servant à l'examen de l'efficacité des programmes.	régions, villes et communes, organes privés et publics responsables de projets	2014–2017	<a href="https://www.bfm.admin.ch/contenu/bfm/fr/home/themen/integration/politik/weiterentwicklung.html">https://www.bfm.admin.ch/contenu/bfm/fr/home/themen/integration/politik/weiterentwicklung.html</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Periurban – Cohabitation en milieu rural	CFM	<p>A travers le programme Periurban la Commission fédérale pour les questions de migration soutient la promotion de l'intégration dans des régions qui n'ont jusqu'à présent pas ou peu travaillé pour la cohésion sociale et spécifiquement pour l'intégration de migrantes avec le soutien direct de la Confédération. La CFM encourage ainsi le développement de la pratique en matière d'intégration, et elle pose une base pour la propagation de bons exemples de la promotion de l'intégration.</p> <p>Depuis 2008, des acteurs publics et privés qui œuvrent dans les différentes régions réalisent ensemble des projets qui sensibilisent aux questions d'intégration et qui améliorent la participation de tous les groupes de population à la vie publique et aux processus de prise de décision, qui créent des possibilités de rencontre et d'échange, et donc qui contribuent à la compréhension mutuelle et facilitent l'accès aux prestations des structures ordinaires.</p>	organes responsables privés et publics en zone rurale	2012–2015 2016–2020	<a href="http://www.periurban.ch">http://www.periurban.ch</a> <a href="http://www.ekm.admin.ch/content/ekm/fr/home/projekte/periurban.html">http://www.ekm.admin.ch/content/ekm/fr/home/projekte/periurban.html</a> <a href="http://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/projekte/Periurban_Ausschreibung_2016-2020_f.pdf">http://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/projekte/Periurban_Ausschreibung_2016-2020_f.pdf</a>
Centre de services pour une mobilité innovatrice DETEC	DETEC	<p>Avec le Centre de services pour une mobilité innovatrice, le DETEC contribue – en complément de la politique fédérale en matière d'infrastructures de transport – au développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Le Centre de services soutient en priorité des projets intermodaux novateurs qui déplacent leurs effets en Suisse. Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée à la réalisation. Il privilie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur la santé, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>En 2010, le Centre de services a entamé une phase de consolidation qui s'est terminé fin 2014. 2015 est considérée comme une année de transition jusqu'à ce qu'une nouvelle solution à long terme soit trouvée. Aucun appel d'offres ne sera donc lancé pendant cette année. Les demandes de projets peuvent toutefois continuer à être soumis. Les prochains délais pour leur remise sont le 31 août et le 31 décembre 2015.</p>	cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires, pouvoirs publics, autres personnes physiques ou morales	jusqu'en 2014	<a href="http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr</a>
Aides financières pour la conservation des voies de communication historiques	OFROU (DETEC)	<p>Pour l'accomplissement de sa mission de protection, la Confédération peut, en vertu de l'article 13 de la loi sur la protection de la nature du 1<sup>er</sup> juillet 1966 (LPN), soutenir la protection des voies de communication historiques. Pour ce faire, elle peut octroyer des aides financières; celles-ci sont allouées aux cantons dans les limites des crédits votés pour la conservation, l'acquisition et l'entretien, l'exploration et la documentation des voies de communication historiques. Les projets sont étudiés au cas par cas et les aides financières allouées si les mesures sont exécutées de manière économique et professionnelle. Le montant de l'aide financière est fixé en fonction de l'importance des objets à protéger et de l'efficacité des mesures. Compte tenu des moyens financiers limités, l'OFROU peut prioriser les aides financières et répartir le cas échéant sur plusieurs années l'octroi de contributions garanties. La période durant laquelle une aide financière sera accordée est définie dans l'ordonnance correspondante.</p>	cantons, communes, particuliers	illimité	<a href="http://www.ivs.admin.ch/index.php?id=111&amp;L=3">http://www.ivs.admin.ch/index.php?id=111&amp;L=3</a> carte IVS et descriptions: <a href="http://ivs-gis.admin.ch/ivs2b.php?lang=fr">http://ivs-gis.admin.ch/ivs2b.php?lang=fr</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Agence pour la promotion de l'innovation (CTI)	CTI (DEFR)	<p>En tant qu'agence pour la promotion de l'innovation de la Confédération, la CTI encourage la recherche appliquée et développement (R&amp;D), la promotion de l'entrepreneuriat et le développement de jeunes entreprises. La CTI s'est donné pour objectif de puiser davantage d'innovation dans la collaboration entre l'économie et la science. Chaque année, elle finance plusieurs centaines de projets de recherche appliquée et développement (R&amp;D) menés conjointement par des entreprises et des hautes écoles. La CTI encourage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les projets R&amp;D orientés vers le marché;</li> <li>• la création et le développement de start-up;</li> <li>• le transfert de savoir et de technologie.</li> </ul> <p>L'encouragement de projets R&amp;D concerne en principe toutes les disciplines liées à l'innovation basée sur la science. Les principaux critères d'encouragement sont le potentiel d'innovation et l'impact économique.</p>	entreprises, start-up, hautes écoles dans toute la Suisse	jusqu'à nouvel ordre	<a href="https://www.kti.admin.ch/kti/fr/home.html">https://www.kti.admin.ch/kti/fr/home.html</a>
Eurostars	SEFRI	<p>Eurostars s'adresse aux PME qui investissent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. Grâce à Eurostars, les PME peuvent collaborer avec les équipes de recherche européennes adéquates et consolider leur compétitivité dans le domaine du savoir et de l'innovation. Les coûts des projets de PME suisses qui présentent au maximum un volume de 1,2 million d'euros sont soutenus jusqu'à 50% par des fonds de soutien. En règle générale, deux appels d'offre par an sont publiés.</p>	PME avec leur propre recherche et développement	jusqu'en 2020	<a href="http://www.sbfi.admin.ch/eurostars">http://www.sbfi.admin.ch/eurostars</a>
Horizon 2020	UE, SEFRI	<p>Le huitième programme-cadre européens de recherche et d'innovation «Horizon 2020» se focalise sur la promotion des idées de recherches innovantes et leur mise en œuvre dans des produits et des prestations commercialisables, afin de contribuer à augmenter la compétitivité, l'emploi et le bien-être en Europe. Parmi les autres priorités de «Horizon 2020», on mentionnera la recherche de solutions qui peuvent contribuer à résoudre des problèmes sociaux et renforcer la recherche fondamentale en Europe, et ce au plus haut niveau. Le programme durera jusqu'en 2020. La participation de la Suisse est assurée dans un premier temps jusqu'à la fin 2016 (à titre d'association partielle). Les chercheurs suisses peuvent ainsi bénéficier d'un soutien financier de l'UE dans certains domaines de recherche. Pour d'autres domaines, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI se charge actuellement du financement.</p>	Chercheurs dans différents domaines, hautes écoles, entreprises (en particulier des PME) et infrastructures de recherche	2014–2020	<a href="http://www.sbfi.admin.ch/the-men/01370/01683/01684/index.html?lang=fr">http://www.sbfi.admin.ch/the-men/01370/01683/01684/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.sbfi.admin.ch/h2020/02455/index.html?lang=fr">http://www.sbfi.admin.ch/h2020/02455/index.html?lang=fr</a>
Projets de développement régional	OFAG	(Art. 93 al. 1 disp. c L'Agr, Ordonnance sur l'amélioration des structures, RS 913.1). Les projets portant sur le développement régional et la promotion des produits indigènes et régionaux peuvent être soutenus par des contributions, pour autant que l'agriculture y participe de manière prépondérante. Le but est de valoriser les potentiels agricoles et les ressources na-	organes responsables organisés collectivement et œuvrant dans le cadre de projets collec-	depuis 2007	<a href="http://www.blw.admin.ch/the-men/00233/00314/index.htm?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/the-men/00233/00314/index.htm?lang=fr</a>

		<p>turelles des zones rurales. Sont encouragés dans ce contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les projets qui comprennent des mesures de création de valeur ajoutée dans l'économie agricole;</li> <li>• les projets qui renforcent la collaboration transsectorielle entre l'économie agricole et les secteurs connexes (artisanats, tourisme, économie forestière et du bois);</li> <li>• les projets qui contiennent des mesures visant des intérêts publics au niveau environnemental, social ou culturel.</li> </ul>	tifs		<a href="http://www.suissemelio.ch/fr/home/suissemelio.html">http://www.suissemelio.ch/fr/home/suissemelio.html</a>
Initiatives de projet collectives	OFAG	(Art. 136 al. 3 bis LAg) Le but des initiatives de projet collectives est de promouvoir des développements positifs dans les régions rurales. Les mesures existantes et les nouvelles mesures prévues par la loi sur l'agriculture et sur la protection des eaux doivent faire l'objet de la meilleure coordination possible dans ce contexte. Est octroyé: Soutien d'un accompagnement technique (coaching) en vue de clarifier resp. d'étudier la faisabilité d'un projet collectif. Contribution OFAG max.: CHF 20'000.–	projets collectifs dans le domaine agricole	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00233/00234/index.htm!lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00233/00234/index.htm!lang=fr</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Promotion des ventes	OFAG	(Art. 12 LAg) La promotion des ventes a pour but le soutien subsidiaire d'initiatives marketing nationales ou régionales qui entendent promouvoir la vente des produits agricoles suisses, y compris l'agrotourisme.	organisations au niveau national ou suprarégional, représentatives d'un secteur de production ou d'un label de qualité	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00085/00091/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00085/00091/index.html?lang=fr</a>  <a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00013/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00013/index.html?lang=fr</a>
Programme sur l'utilisation durable des ressources naturelles	OFAG	Le programme selon les art. 77a et 77b d'utilisation durable des ressources naturelles au niveau régional ou sectoriel vise à une utilisation plus durable des ressources naturelles nécessaires à l'agriculture, à l'optimisation de l'utilisation des matières auxiliaires et à une meilleure protection de la biodiversité dans l'agriculture. L'objectif est rempli lorsque ce programme permet de soutenir des mesures qui incitent à introduire rapidement des innovations organisationnelles, techniques ou structurelles dans la pratique agricole. Les projets d'utilisation durable des ressources sont des projets pilote qui hormis leur objectif en matière d'efficacité doivent répondre à un objectif d'apprentissage.	projets opérant une approche régionale ou spécifique à une branche; Les projets présentés par des personnes individuelles ne sont pas pris en compte.	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00364/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00364/index.html?lang=fr</a>
Promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agro-alimentaire (OQuaDu)	OFAG	(Art. 11 LAg) La Confédération peut cofinancer des mesures collectives de producteurs, de transformateurs ou de négociants qui contribuent à améliorer ou à garantir la qualité et la durabilité de produits et de processus. L'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu) institue à cet égard deux types de mesures: <ul style="list-style-type: none"><li>• normes de production génératrices d'une plus-value en matière de qualité et de durabilité;</li><li>• projets innovants destinés à améliorer la qualité et la durabilité dans le secteur agroalimentaire.</li></ul> Pour qu'une norme de production ou un projet innovant puissent être soutenus par le biais de l'OQuaDu, il faut que la mesure réponde aux critères suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• contribution à la création de valeur ajoutée, c'est-à-dire action positive sur le volume des ventes ou sur le prix à la production de produits et de prestations agricoles suisses;</li><li>• orientation nationale (standard de production) ou caractère de modèle pour la branche (projet novateur);</li><li>• renforcement de la coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur ajoutée, et</li><li>• effet favorable sur la durabilité (sur les plans économique, écologique et social) et/ou sur la qualité.</li></ul>	organes responsables organisés en collectivités (fusions de de producteurs avec des transformateurs ou des commerçants ainsi que, le cas échéant, avec des consommateurs)	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00085/01117/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00085/01117/index.html?lang=fr</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Contributions à la qualité du paysage	OFAG	Grâce aux contributions à la qualité du paysage, des mesures régionalisées de promotion de la diversité du paysage cultivé peuvent être soutenues à l'aide de paiements directs fédéraux. Les régions ont été ainsi dotées d'un instrument au moyen duquel elles peuvent à la fois maintenir leur paysage cultivé traditionnel et développer des paysages ruraux modernes. Il s'agit là d'une importante contribution à la promotion de la diversité paysagère en Suisse. Les demandes et les rapports du projet doivent être déposés avant le 31 octobre de l'année précédant le début de la mise en œuvre du projet.	agriculteurs	2014–2021	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00006/01714/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00006/01714/index.html?lang=fr</a>
Projets d'améliorations structurelles	OFAG	(Art. 87 ss. LAgr, Ordonnance sur l'amélioration des structures, RS 913.1) Sont encouragés: <ul style="list-style-type: none"> <li>les mesures / projets visant l'amélioration des sols (améliorations globales comme mise en œuvre intégrale de mesures dans les zones rurales, installations de mise en valeur, drainages, irrigation, renaturation des ruisseaux, mesures écologiques, mesures de protection en cas d'intempéries);</li> <li>bâtiments agricoles (constructions de montagne, bâtiments collectifs pour le traitement, le stockage et la commercialisation de produits régionaux, ainsi que constructions destinées à produire de l'énergie à partir de la biomasse);</li> <li>mesures et installations visant la diversification (crédits d'investissements pour des constructions individuelles et des installations destinées à diversifier les activités agricoles et connexes, notamment dans le domaine de l'agrotourisme).</li> <li>des initiatives collectives de producteurs visant à baisser les coûts de production;</li> <li>aux petites entreprises artisanales pour leurs bâtiments et installations, pour autant qu'elles transforment et commercialisent des produits agricoles, augmentant ainsi leur valeur ajoutée, et que leur activité comprenne au moins le premier échelon de transformation.</li> </ul>	agriculteurs, organisations agricoles / organes responsables (également les communes lorsqu'il s'agit d'améliorer les sols) petites entreprises artisanales	depuis 1998 depuis 2008	<a href="http://www.blw.admin.ch/themen/00233/00234/00251/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/themen/00233/00234/00251/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.suissemelio.ch/fr/home/suissemelio.html">http://www.suissemelio.ch/fr/home/suissemelio.html</a>
Parcs d'importance nationale	OFEV	Les parcs d'importance nationale sont des outils de valorisation et de conservation des habitats naturels ou des paysages d'une beauté unique. Ils favorisent aussi le développement économique durable d'une région, offrent aux visiteurs des activités de découverte de la nature et servent à l'éducation à l'environnement. Sont soutenues la création, la gestion et l'assurance de la qualité de parcs d'importance nationale. La Confédération ne reconnaît que les parcs qui touchent des initiatives régionales et qui sont soutenus par la population locale. Les cantons doivent soutenir et accompagner les initiatives régionales qui vont dans ce sens.	organes responsables des parcs	depuis 2007	<a href="http://www.bafu.admin.ch/paerke/index.html?lang=fr">http://www.bafu.admin.ch/paerke/index.html?lang=fr</a>
Promotion des technologies environnementales	OFEV	La promotion des technologies environnementales de l'OFEV soutient, par le biais d'aides financières, le développement de technologies écologiques innovantes, en particulier l'expérimentation pratique dans des installations pilotes et de démonstration. Le but est de mettre en œuvre le plus rapidement possible les résultats des recherches via des produits, des méthodes et des prestations utilisables. Les principaux critères d'évaluation pour l'octroi d'un soutien financier sont les suivants: 1. contribution à la protection de l'environnement et utilisation parcimonieuse des ressources; 2. caractère novateur; 3. chances sur le marché.	entreprises, groupes d'entreprises ou groupes de projets constitués d'entreprises et d'institutions de recherche	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.bafu.admin.ch/innovation/06629/index.html?lang=fr">http://www.bafu.admin.ch/innovation/06629/index.html?lang=fr</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois	OFEV	<p>Le fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois est une création commune de la Confédération et des cantons; il soutient pour l'essentiel des projets qui sont importants pour la compétitivité de l'économie forestière et du bois, soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la recherche pratique et appliquée dans le domaine de l'économie forestière en vue de garantir le potentiel de production futur de toutes les prestations des forêts;</li> <li>• la recherche appliquée et le développement de procédés dans le domaine de la production et de l'utilisation du bois;</li> <li>• la mise en œuvre des résultats obtenus en vue d'un transfert rapide des connaissances et des expériences entre les écoles, les centres de formation et de recherche, l'industrie du bois et l'économie forestière.</li> </ul> <p>Les contributions sont considérées comme des aides de départ et doivent susciter l'auto-aide et la participation financière de tiers. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.</p>	hautes écoles, hautes écoles spécialisées, associations, entreprises privées, personnes individuelles	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.bafu.admin.ch/wald/01234/01238/index.html?lang=fr">http://www.bafu.admin.ch/wald/01234/01238/index.html?lang=fr</a>
Fonds Suisse pour le Paysage (FSP)	OFEV, cantons, communes, personnes privées	<p>Le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) a été créé par le Parlement en 1991 et concrétisé par l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion des paysages ruraux traditionnels. Limité au début à 10 ans, le Parlement a voté sa prolongation jusqu'en 2011 et lui a attribué une nouvelle tranche de 50 millions de francs. Le Parlement a voté la prolongation du FSP jusqu'au 31 juillet 2021 et autorisé une nouvelle dotation du Fonds de 50 millions de francs. Le FSP donne des incitations financières à l'initiative individuelle volontaire afin de favoriser la sauvegarde ou la restauration de paysages et de sites naturels ou culturels traditionnels. Le FSP peut aussi contribuer à des projets d'information et de relations publiques s'ils sont en rapport avec un projet intégral soutenu par le FSP. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu ou prêts sans intérêt.</p>	porteurs de projets privés et publics	jusqu'en 2021	<a href="http://www.flsp.ch/francais.php">http://www.flsp.ch/francais.php</a>
Le Programme Bâtiments: un instrument de la Confédération et des cantons	OFEN, OFEV, cantons	<p>Avec Le Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique du parc immobilier suisse et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le Programme Bâtiments a été instauré par une décision des Chambres fédérales. Les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), ont élaboré ce programme de concert avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le Programme Bâtiments se compose de deux volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'un, national: amélioration de l'isolation thermique d'éléments de construction dans des bâtiments existants et chauffés dont construits avant l'an 2000. La subvention est la même dans toute la Suisse.</li> <li>• L'autre, cantonal: subventionnement de la mise en œuvre d'énergies renouvelables, de la récupération de chaleur, des installations techniques du bâtiment ainsi que des assainissements globaux dans la plupart des cantons. La subvention varie d'un canton à l'autre.</li> </ul>	propriétaires d'immeubles	2010–2019	<a href="http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr">http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr</a> <a href="http://www.suisseenergie.ch">http://www.suisseenergie.ch</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
SuisseEnergie	OFEN	Le programme SuisseEnergie renforce prioritairement la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. SuisseEnergie se concentre sur les mesures de sensibilisation, d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement, de soutien à l'assurance de la qualité, de mise en réseau et d'encouragement de projets progressistes. Ce faisant, le programme soutient et complète les autres mesures de la Confédération, des cantons et des communes (notamment les prescriptions, les programmes promotionnels, les redevances incitatives), comprises comme une combinaison de mesures efficiente et efficace. La promotion des énergies renouvelables a été déléguée aux cantons. Les priorités varient selon les cantons.	different selon les cantons	2011–2020	<a href="http://www.suisseenergie.ch/fr-ch/home.aspx">http://www.suisseenergie.ch/fr-ch/home.aspx</a>
Programme pilote, de démonstration et programme phare de l'OFEN	OFEN	Soutien financier pour des projets pilote, de démonstration et des projets phares dans les domaines de l'efficience énergétique, des réseaux et des techniques de stockage. L'OFEN encourage des projets novateurs portant sur l'expérimentation technique de systèmes et/ou de marchés. Les projets phares se caractérisent en outre par une force de rayonnement nationale et rendent viable l'avenir énergétique de la Suisse. La stratégie énergétique 2050 doit être concrète et visible.	organes responsables publics et privés, instituts de recherche	Programme pilote et de démonstration: illimité Programme phare: 2013–2022	<a href="http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/index.html?lang=fr">http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/05765/index.html?lang=fr">http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/05765/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/05764/index.html?lang=fr">http://www.bfe.admin.ch/cle_antech/05764/index.html?lang=fr</a>
ProKilowatt	Fondation RPC / OFEN	ProKilowatt est un instrument de promotion de l'efficacité électrique. Les programmes et projets contribuant à une consommation d'électricité plus économique dans l'industrie, les services et les ménages sont identifiés dans le cadre d'appels d'offres publics et bénéficient ensuite d'un soutien financier. La sélection des projets soumis via des appels d'offres publics s'effectue dans le cadre d'une procédure d'enchères. Remportent l'adjudication les projets et programmes offrant le meilleur rapport coûts / efficacité, c'est-à-dire ceux comportant des mesures d'efficacité électrique dont il est démontré qu'elles permettent une réduction maximale de la consommation d'électricité moyennant une mise de fonds la plus faible possible (diminution de la consommation de kilowattheures).	entreprises industrielles, artisanales et de services, pouvoirs publics, communautés de travail, personnes privées	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.prokilowatt.ch">http://www.prokilowatt.ch</a> <a href="http://www.bfe.admin.ch/pro_kilowatt/04347/index.html?lang=fr">http://www.bfe.admin.ch/pro_kilowatt/04347/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.bfe.admin.ch/pro_kilowatt/04346/index.html?lang=fr&amp;dossier_id=04372">http://www.bfe.admin.ch/pro_kilowatt/04346/index.html?lang=fr&amp;dossier_id=04372</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Crédit hôtelier	SCH	<p>La tâche de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH) est la promotion des établissements d'hébergement économiquement prometteurs, et ce, par le biais de prêts et de prestations de conseil. Peuvent bénéficier du soutien de la SCH des établissements d'hébergement ainsi que des coopérations et des établissements interentreprises. La notion de secteur de l'hébergement est prise dans le sens des développements modernes du tourisme de vacances. Les prêts consistent en général en des prêts subsidiaires à des établissements d'hébergement (également à des établissements en location) dans le périmètre régional d'encouragement. Les prêts peuvent être octroyés pour des projets d'investissement, des acquisitions, la planification de la relève et, sous des conditions très restrictives, pour le transfert de prêts existants. La SCH offre également à l'échelle nationale des prestations de conseil, telles que des évaluations d'entreprises, des études de faisabilité, des études de financement, des programmes de promotion régionaux ou des expertises, notamment dans le domaine de la Lex Koller. La conception d'instruments et le transfert de connaissances en faveur du secteur de l'hébergement viennent compléter les activités de conseil de la SCH.</p>	<p>hôtellerie dans les régions touristiques et de montagne</p>	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.sqh.ch/fr">http://www.sqh.ch/fr</a>
Cautionnement des arts et métiers	coopératives et Confédération	<p>Les PME orientées vers le marché et qui souhaitent se développer peuvent plus facilement bénéficier de crédits bancaires grâce au système de cautionnement commercial géré en partenariat par la Confédération et des coopératives. Sont octroyés: des cautionnements pour prêts bancaires (max. CHF 500'000.-).</p>	<p>PME, artisanats, entreprises start-up dans toute la Suisse</p>	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.kmu.admin.ch/finanzielles/03702/03780/03783/index.html?lang=fr">http://www.kmu.admin.ch/finanzielles/03702/03780/03783/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.startzentrum.ch/de/startfinance/finanzierungsquellen/buergschaftsgenossenschaften">http://www.startzentrum.ch/de/startfinance/finanzierungsquellen/buergschaftsgenossenschaften</a>
Cautionnements et contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne	coopératives et Confédération	<p>En complément aux cautionnements commerciaux, les entreprises des régions de montagne et le milieu rural en général peuvent demander d'autres prestations de soutien sous la forme de contributions au service de l'intérêt.</p>	<p>PME, artisanats, entreprises start-up dans les zones de montagnes suisses et le milieu rural en général</p>	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.kmu.admin.ch/finanzielles/03702/03780/03784/index.html?lang=fr">http://www.kmu.admin.ch/finanzielles/03702/03780/03784/index.html?lang=fr</a> <a href="http://www.startzentrum.ch/de/startfinance/finanzierungsquellen/buerqschaftgenossenschaften">http://www.startzentrum.ch/de/startfinance/finanzierungsquellen/buerqschaftgenossenschaften</a>
Mesures concernant le marché du travail en vue de promouvoir l'activité lucrative indépendante	AC	<p>L'assurance chômage soutient les personnes au chômage qui souhaitent exercer une activité lucrative durable.</p>	<p>chômeurs</p>	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.espace-emploi.ch/arbeitslos/arbeitsmarktlche_massnahmen_olde_rbe/selbststaendigkeit">http://www.espace-emploi.ch/arbeitslos/arbeitsmarktlche_massnahmen_olde_rbe/selbststaendigkeit</a>

## Autres aides financières

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Aide suisse aux Montagnards	privé	En soutenant des projets durables et novateurs, l'Aide suisse aux Montagnards entend améliorer la qualité de vie des populations de montagne et conserver ces régions comme espaces vitaux et économiques caractérisés par une certaine diversité. Elle mise sur les initiatives en propre lancées par les habitants des montagnes. Elle offre un soutien financier décisif durant la phase de conceptualisation et de réalisation des projets, afin que ces derniers puissent être menés à bien. Le but est et reste l'aide à des populations afin qu'elles s'aident elles-mêmes. Domaines: agriculture, tourisme, forêt et bois, formation, énergie, artisanat, santé, catastrophes.	organes responsables de projets orientés vers la création de valeur ajoutée dans le domaine du tourisme, de l'artisanat, de l'énergie et de l'économie forestière	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.berghilfe.ch/fr/demandes">http://www.berghilfe.ch/fr/demandes</a>
Parrainage Coop pour les régions de montagne	privé	Le Parrainage Coop pour les régions de montagne a pour but de soutenir la population de montagne – dans le sens d'une aide à la prise en charge de soi-même – afin qu'elle améliore ses conditions de travail et de vie. Sont octroyés: des contributions à fonds perdu ou prêts de rénovations d'habitations, mesures de rationalisation d'exploitations ainsi que investissements d'infrastructures.	en priorité les familles de paysans de montagne, mais aussi des entreprises artisanales	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.coop.ch/pb/site/patenchaft/node/136133/Lfr/index.html">http://www.coop.ch/pb/site/patenchaft/node/136133/Lfr/index.html</a>
Parrainage suisse pour communes de montagne	privé	Le parrainage suisse pour les communes de montagne a pour but de réduire les disparités entre les régions de Suisse et d'apporter une aide ciblée dans le cadre de projets qui ont pour but de garder les régions de montagne habitables et économiquement viables. Sont soutenus des projets dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• infrastructures (p.ex. installations pour l'eau et les eaux usées, alimentation électrique);</li> <li>• entretien du paysage et mesures de conservation (p.ex. bâtiments de montagne, améliorations);</li> <li>• dispositifs de protection contre les dangers naturels;</li> <li>• travaux de débâlement et de remise en état après des catastrophes naturelles;</li> <li>• formation des jeunes générations (p.ex. jardins d'enfants, écoles).</li> </ul>	communes, collectivités, coopératives, etc.	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.berggemeinden.ch">http://www.berggemeinden.ch</a>
Fonds de recherche de l'Union pétrolière (FRUP)	privé	Le Fonds de recherche de l'Union pétrolière (FRUP) a été créé en 1996 par l'économie pétrolière suisse. Il soutient et promeut des projets orientés vers la mise en œuvre et consacrés à l'augmentation de la qualité, de l'efficience ou de la compatibilité environnementale dans les domaines des combustibles et des carburants, ainsi que de leur technique d'utilisation. Sont soutenus en priorité les projets dont les résultats peuvent être valorisés sur le marché dans les quatre ans qui suivent leur achèvement.	les entreprises, les organisations, les personnes individuelles qui réalisent des projets R&D dans le domaine des carburants et des combustibles	jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.erdoel.ch/fr/fonds-de-recherche-de-l-up">http://www.erdoel.ch/fr/fonds-de-recherche-de-l-up</a>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité <sup>1</sup>	Lien
Fonds de recherche de l'industrie gazière suisse (FOGA)	privé	Le Fonds de recherche de l'industrie gazière (FOGA) soutient la recherche, le développement et l'introduction sur le marché de nouvelles technologies qui promeuvent l'utilisation économique, plus propre et plus sûre du gaz naturel comme combustible et carburant. (Infos contacts dans le rapport annuel)		jusqu'à nouvel ordre	<a href="http://www.gaz-naturel.ch/qui-sommes-nous/le-foga">http://www.gaz-naturel.ch/qui-sommes-nous/le-foga</a> <a href="http://www.gaz-naturel.ch/qui-sommes-nous/rapport-annuel">http://www.gaz-naturel.ch/qui-sommes-nous/rapport-annuel</a>

**Parmi les autres sources de financement qui peuvent s'avérer utiles, on mentionnera:**

Les banques (cantonales), les assurances, les compagnies énergétiques, les entreprises, les organisations à but non lucratif, etc., qui offrent d'autres possibilités de financement:

- Fondations: voir p.ex. à ce propos le répertoire électronique des fondations surveillées par la Confédération: <http://www.edi.admin.ch/esv/00475/00698/index.html?lang=fr>
- Sponsoring

**Liens utiles:**

- <http://www.kmu.admin.ch/index.html?lang=fr> (Le portail PME fournit des informations importantes: de la création à la planification de la succession, en passant par la gestion d'une entreprise.)

